

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_159

Objet : Délégations du Président - Modification

Séance du quatorze novembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (63) :

Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (13) :

Francis AMPEN à Emidia KOCH – Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE – Pierre GRANDGENEVRE à Luc EVERAERE – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Jacques NUNS à Serge OLIVIER – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER – Sophie ANDRE à Florence BRISBART – Joël VERMEULEN à Thierry DEHONDT – Elizabeth GRESSIER à Didier TIBERGHIE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Marjorie VANDENBERGHE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_159

Objet : Délégations du Président - Modification

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 ;

Vu la délibération n°2020/060, en date du 13 juillet 2020, portant élection du ou de la Président(e) de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure ;

Vu la délibération n°2020/063, en date du 13 juillet 2020 portant sur les délégations du Président, notamment le point 18 ;

Vu la délibération n°2022/114, en date du 27 septembre 2022, portant modification sur le point 18 ;

Vu la délibération n°2023/033, en date du 4 avril 2023, portant modification sur le point 18 ;

Considérant la nécessité de palier aux besoins de trésorerie de la collectivité, notamment liés à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative et au transfert des compétences Eau et Assainissement des eaux usées ;

Selon les dernières estimations et le plan de trésorerie réalisé en interne, le montant actuel des lignes de trésorerie pourrait s'avérer insuffisant. Actuellement, le Président peut, par délégation du conseil communautaire, réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 15 000 000 €. Il est proposé de passer ce montant à 20 000 000 €.

Il vous est proposé :

- de modifier comme suit le point n°18 de la délibération n°2020/063 en date du 13 juillet 2020, modifié par délibérations n°2022/114 en date du 27 septembre 2022 et n°2023/033 en date du 4 avril 2023 portant sur les délégations du Président afin de le charger, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation :
 - de la réalisation, dans la limite de 20 millions d'euros, de produits de trésorerie afin de financer le décalage temporaire entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes,
 - de retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché au moment de la souscription de la ligne de trésorerie et après mise en concurrence ;
 - de signer les documents contractuels correspondants
 - de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt ;
- d'informer le conseil communautaire des opérations effectuées.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

ID : 059-200040947-20231114-DEL2023_159-DE



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 14 novembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance

Marjorie VANDENBERGHE



Le Président,

Valentin BELLEVAT

